Nations Unies E/CN.3/2001/24



# Conseil économique et social

Distr. générale 28 décembre 2000 Français Original: anglais

## Commission de statistique

Trente-deuxième session

6-9 mars 2001
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire\*
Activités non classées par sujet :
coordination des indicateurs du développement
dans le contexte des conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide
de l'Organisation des Nations Unies

Rapport sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la création de capacités statistiques présenté par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission européenne

# Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission de statistique, en annexe à la présente note, le rapport sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la création de capacités statistiques présenté par la Banque mondiale, la Commission européenne, le Fonds monétaire international, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce rapport a pour objet de porter à la connaissance de la Commission de statistique des Nations Unies la création du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (Consortium PARIS 21), ainsi que son programme de travail et son organisation. Le rapport expose le contexte dans lequel le Consortium a été créé, indique comment il est organisé et présente son programme de travail.

#### Points à examiner

2. La Commission souhaitera peut-être examiner de quelle manière PARIS 21 pourrait contribuer avec le maximum d'efficacité à l'objectif qui consiste à mettre en place des capacités statistiques partout dans le monde.

00-81676 (F) 020201 020201

<sup>\*</sup> E/CN.3/2001/1.

# **Annexe**

# Renforcement de la coopération dans le domaine de la création de capacités statistiques

Rapport présenté par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission européenne

# Table des matières

			Paragraphes	Page
I.	Contexte		1-4	3
II.	Le Consortium Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle		5–15	3
	A.	Objectifs	5-8	3
	B.	Programme de travail	9–10	4
	C.	Gestion, structure administrative et suivi des activités	11–13	5
	D.	Prochaines étapes	14–15	5
III.	. Problèmes devant être examinés		16–17	5
Appendice				
	PARIS 21 : Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle			7

# I. Contexte

- Au cours de la décennie écoulée, plusieurs conférences mondiales, organisées sous l'égide l'Organisation des Nations Unies, ont été consacrées aux différents aspects de la pauvreté humaine. Suite à ces conférences, des objectifs internationaux en matière de développement ont été adoptés en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, qui nécessite une mobilisation internationale sans précédent. Ces objectifs se sont avérés être un outil précieux pour ce qui est de mobiliser la volonté politique nécessaire à la lutte contre la misère. Ils ont notamment été pris en compte pour l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et du Cadre de développement global de la Banque mondiale, et ont aidé à mobiliser l'opinion publique dans les pays donateurs. Des objectifs tant quantitatifs que qualitatifs ont été fixés et un certain nombre d'ensembles d'indicateurs ont été mis au point afin qu'il soit possible de suivre la réalisation de ces objectifsa.
- Toutefois, les indicateurs ne sont qu'un aspect de la question. En effet, tous les indicateurs sont calculés à partir des données fournies par les systèmes statistiques nationaux. Or, il faut que les systèmes statistiques soient efficaces et produisent des données fiables si l'on veut à la fois suivre les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs internationaux en matière de développement, appuyer le développement en fournissant les données de base nécessaires à la prise de décisions rationnelles, à la gestion macroéconomique et à l'allocation judicieuse de ressources limitées, et tenir les gouvernements responsables de leurs politiques et activités. Bien qu'il n'y ait là rien de très nouveau, l'élan politique créé par les objectifs, ainsi que par des mécanismes connexes comme les mesures renforcées d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté, a eu pour effet d'améliorer l'image et de renforcer l'importance des statistiques sur le plan international.
- 3. À sa réunion de juillet 1999, le Conseil économique et social s'est félicité des efforts faits pour harmoniser et rationaliser les indicateurs de base et a constaté que la création de capacités statistiques dans les pays en développement était indispensable. Dans sa résolution 1999/55 du 30 juillet 1999, il a souligné que les organismes internationaux devaient coopérer afin d'éviter une duplication des efforts et d'assurer la comparabilité des méthodes statistiques sur les plans de

- la définition, de la collecte et de l'interprétation des indicateurs. La Division de statistique de l'ONU a été priée de faire office d'organe de liaison afin de promouvoir l'établissement de réseaux entre toutes les parties prenantes dans le domaine des statistiques. À sa session de fond de 2000, le Conseil a prié instamment les pays, les fonds et programmes des Nations Unies, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les institutions de financement bilatérales, les institutions de Bretton Woods et les institutions de financement régionales d'œuvrer en étroite collaboration afin de mettre en oeuvre les recommandations figurant dans la résolution 1999/55 et de mobiliser les ressources nécessaires et de coordonner leurs efforts pour appuyer la mise en place de capacités statistiques nationales dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (résolution 2000/27 du 28 juillet 2000, par. 4).
- Malgré la demande croissante en matière de statistiques, les efforts déployés sur les plans national et international pour mettre en place des capacités statistiques adéquates et viables restent insuffisants. Il est urgent d'accroître le niveau de financement, et d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour coordonner des approches cohérentes et viables de la création de capacités statistiques. Pour que les gouvernements et institutions internationales accordent la priorité voulue à la mise en place de telles capacités, il faut leur faire prendre mieux conscience l'importance que revêtent des statistiques fiables et à jour pour ce qui est de l'élaboration des politiques, de la gestion, du suivi et de la responsabilisation des gouvernants. Les donateurs doivent fournir une assistance technique plus importante, mieux coordonnée et plus cohérente afin d'appuyer les efforts nationaux déployés pour mettre en place les capacités nécessaires à la production de statistiques, à leur analyse et à leur utilisation.

# II. Le Consortium Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle

# A. Objectifs

5. Afin de contribuer à ce processus et de mettre en oeuvre la résolution du Conseil économique et social,

l'Organisation des Nations Unies, le Comité d'aide au développement de l'OCDE, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Commission européenne ont organisé conjointement, les 18 et 19 novembre 1999 à Paris, une réunion qui a rassemblé un groupe représentatif de statisticiens et de décideurs de différents pays. Au cours de cette réunion, les participants ont souligné la nécessité d'adopter une stratégie cohérente qui répondrait aux objectifs suivants :

- Engagement de la part des statisticiens et de leurs collègues de publier dans les meilleurs délais des statistiques de bonne qualité et pertinentes, et de promouvoir leur utilisation dans le cadre de processus d'élaboration de politiques fondés sur la connaissance des faits;
- Approche systématique de la mise en place de systèmes statistiques permettant de disposer de toutes les statistiques dont les pays ont besoin à l'appui de leurs efforts de développement, et viables à long terme;
- Utilisation des nouvelles technologies;
- Meilleurs liens entre ceux qui produisent et ceux qui utilisent les statistiques et entre les donateurs et les pays en développement;
- Engagement des gouvernements de financer de manière réaliste les activités statistiques;
- Financement accru par les donateurs de la mise en place de capacités statistiques viables et capables de répondre aux besoins nationaux et internationaux en la matière;
- Approche plus stratégique, faisant fond sur les initiatives en cours; et
- Gestion efficace et cohérente de la stratégie, tant sur le plan national que sur le plan international.
- 6. La réunion a débouché sur la création du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (PARIS 21), l'objectif étant de traduire en actes la volonté de rapprocher les partenaires de développement aux fins de produire des statistiques soustendant l'orientation des politiques. Les participants sont convenus d'objectifs à court et long termes :
  - Encourager et appuyer les programmes de renforcement des capacités statistiques dans les pays pauvres au titre des stratégies de lutte contre la pauvreté, des Cadres de développement globaux

- et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;
- Établir le Consortium PARIS 21 en vue de promouvoir des initiatives coordonnées et bien conçues dans le domaine des statistiques aux niveaux national, régional et international.
- 7. PARIS 21 met l'accent sur l'importance des partenariats dans le domaine du développement et insiste notamment sur les points suivants :
  - En matière de développement, la contribution la plus importante est celle des peuples et gouvernements des pays en développement;
  - Il importe de donner aux pays la direction des stratégies de développement afin qu'ils aient le sentiment de maîtriser les opérations et la volonté de s'engager plus avant;
  - Il faut que les partenaires de développement s'engagent durablement et que leur action soit soutenue par des ressources suffisantes;
  - Les organisations internationales doivent oeuvrer de manière concertée en lançant des initiatives qui se complètent mutuellement;
  - Il convient de mieux coordonner et de faire converger la coopération technique.
- 8. Depuis le début, on a insisté sur le fait que le Consortium était non pas un agent d'exécution mais une entité chargée de souligner l'importance des statistiques, de faciliter la coordination des activités de renforcement des capacités, de faire circuler l'information parmi les membres et de jouer un rôle de catalyseur dans le domaine du développement. Il ne dispose pas de fonds propres, si ce n'est un budget modeste qui lui permet de financer un petit secrétariat et l'organisation d'ateliers régionaux.

# B. Programme de travail

9. Au cours de l'année écoulée, le Consortium s'est employé à mobiliser un appui accru en faveur des buts et objectifs énoncés ci-dessus. Il compte actuellement quelque 400 membres venant de différentes régions du monde et regroupe des décideurs et des statisticiens nationaux et internationaux. Lors d'une réunion plénière tenue à Paris en juin 2000, deux grands axes d'intervention ont été retenus pour l'année à venir :

- Organisation de réunions régionales en vue d'examiner comment atteindre les objectifs de PARIS 21 dans les différents domaines;
- Établissement de huit groupes d'étude chargés de faire progresser les travaux du Consortium dans un certain nombre de domaines prioritaires<sup>b</sup>.
- 10. PARIS 21 n'exécutant pas de projets et de programmes, il a dû nouer des liens avec les organismes intervenant dans le domaine de la création de capacités statistiques. Le Consortium devrait faire office de catalyseur et laisser aux partenaires de développement le soin de prendre le relais. Les activités de renforcement des capacités seront financées et exécutées par les organismes nationaux et les donateurs bilatéraux et multilatéraux dans les différents pays. À cette fin, la Banque mondiale a par exemple récemment établi un Fonds mondial d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités, lequel devrait coopérer étroitement avec le Consortium. Le Fonds est supervisé par un groupe consultatif composé de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission européenne, du FMI, de la Banque mondiale et du secrétariat de PARIS 21 ainsi que par les donateurs bilatéraux.

# C. Gestion, structure administrative et suivi des activités

- 11. PARIS 21 est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'associer à ses travaux. Les membres se réunissent en séance plénière tous les ans. La gestion des activités quotidiennes est confiée à un petit secrétariat, qui opère dans les locaux de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, à Paris.
- 12. Un comité directeur, dont les membres seront élus par l'ensemble des représentants, dirigera les opérations entre chaque réunion plénière. Un comité intérimaire est chargé de cette fonction jusqu'à la tenue de la prochaine réunion du Consortium, en octobre 2001. Il se compose de représentants de pays en développement, de donateurs bilatéraux et de représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission européenne, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale.
- 13. Outre les rapports que les membres présentent lors de la réunion annuelle du Consortium, les participants à la réunion qui a vu la création de PARIS 21 en 1999 ont souhaité qu'un rapport d'étape annuel soit

remis au Conseil économique et social. La note et le présent rapport servent ce propos.

## D. Prochaines étapes

- 14. L'année à venir sera cruciale pour PARIS 21. Il est essentiel que le Consortium ne se contente plus de débattre des problèmes qui se posent aux statisticiens dans les pays en développement mais entreprenne une action de fond et renforce ses mécanismes administratifs. Cela lui conférera un plus grand dynamisme et lui donnera une plus grande maîtrise des opérations, éléments nécessaires pour réussir dans son entreprise. Il doit tirer profit de l'élan créé par les ateliers sous-régionaux et du travail déjà accompli par la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de la mise au point de directives concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques (Voir E/CN.3/1999/19, annexe).
- 15. À moyen et long termes, il importe de revoir l'organisation et le fonctionnement du Consortium. Le secrétariat reçoit actuellement le soutien de donateurs bilatéraux et multilatéraux et son financement est garanti pour environ deux années supplémentaires. Audelà, il sera nécessaire de réexaminer le programme de travail, le mode de financement, l'organisation et le lieu d'implantation.

## III. Problèmes devant être examinés

- 16. La Commission de statistique de l'ONU est invitée à tenir compte de ce rapport et de l'exposé oral qui sera fait lors de la réunion du mois de mars afin de prendre la mesure des progrès accomplis et d'indiquer comment PARIS 21 peut l'aider à appliquer les résolutions du Conseil économique et social 1999/55 du 30 juillet 1999 et 2000/27 du 28 juillet 2000 relatives à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. La question qui se pose est de savoir comment PARIS 21 peut contribuer à atteindre les objectifs fixés par ces résolutions et répondre aux besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités statistiques.
- 17. Il importe tout particulièrement de déterminer comment organiser au mieux la collaboration et la coordination entre PARIS 21 et la Commission de sta-

tistique. Celle-ci est conviée à examiner comment elle pourrait être associée aux réunions et aux mécanismes administratifs du Consortium. Il convient également de s'intéresser à la façon dont le rapport annuel de PARIS 21 au Conseil économique et social peut faciliter l'échange d'informations et améliorer la coordination.

#### Notes

- <sup>a</sup> Ces indicateurs comprennent l'ensemble minimal de données sociales nationales et les services sociaux de base pour tous de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les indicateurs de base relatifs aux objectifs internationaux en matière de développement, mis au point par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et l'ONU. Les fonds et organismes des Nations Unies ont quant à eux allégé les listes d'indicateurs spécialisés à prendre en compte lors du suivi des conférences en arrêtant les indicateurs à employer au titre des bilans communs de pays. Ceuxci sont utilisés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et servent aussi aux gouvernements, à l'ONU et aux autres partenaires pour évaluer les stratégies nationales de développement. La norme générale de diffusion de données du Fonds monétaire international, laquelle n'impose pas un ensemble précis d'indicateurs aux fins de mesurer le développement, et les indicateurs clefs de l'Organisation internationale du Travail sur le marché du travail sont également utiles.
- b L'appendice au présent document donne des précisions sur le Consortium et le programme de travail que celuici s'est fixé.

# **Appendice**

# PARIS 21 : Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle

## Qu'est-ce que PARIS 21?

1. PARIS 21 est une nouvelle initiative internationale lancée par un consortium mondial de responsables politiques, de statisticiens et d'utilisateurs de données statistiques au service du développement. Il ne s'agit pas d'une nouvelle institution internationale, ce consortium agissant dans le cadre d'organisations existantes.

# Son objet?

- 2. PARIS 21 a pour but de renforcer les capacités statistiques, pierre angulaire de politiques de développement efficaces, en contribuant à élaborer des systèmes statistiques bien gérés et bénéficiant de ressources appropriées.
- 3. À long terme, PARIS 21 vise à promouvoir la formulation et le suivi de politiques fondées sur des données concrètes dans tous les pays, plus particulièrement dans les pays pauvres en développement, contribuant ainsi à améliorer la transparence, le sens des responsabilités et la qualité de la gestion.
- 4. Comme Clare Short l'a fait observer en 1999, « en l'absence de statistiques de bonne qualité, les pays n'ont pas les moyens nécessaires pour planifier et suivre efficacement leur propre développement. Des décisions mal informées entraînent un gaspillage de ressources, déjà rares, et affectent particulièrement des peuples pauvres qui sont le moins à même de faire face. »

## Sur quels plans PARIS 21 peut-il agir?

- 5. Le Consortium PARIS 21 aide à la planification stratégique en vue de répondre aux besoins d'information de cadres de développement nationaux. Il constitue une source d'expertise internationale et encourage la coopération Sud-Sud. Il favorise la transmission des enseignements et des meilleurs pratiques. Il oeuvre dans le sens d'un dialogue et d'une coordination plus efficaces en matière de coopération technique internationale. Il s'attachera à créer et à diffuser des produits de sensibilisation.
- 6. PARIS 21 a pour objet de mieux faire comprendre l'importance des statistiques et de renforcer la demande en statistiques et en analyses. Il dispose de moyens financiers modiques lui permettant d'organiser des ateliers de travail régionaux, mais compte parmi ses membres des organismes de développement bilatéraux et multilatéraux. Le but est de s'appuyer sur les acquis nationaux, régionaux et internationaux et d'oeuvrer à une nette augmentation des ressources consacrées au renforcement des capacités statistiques. PARIS 21 fait simplement office de catalyseur, laissant les partenaires du développement poursuivre et mener à bien cette action.

### **Comment?**

- 7. Ce sont les membres de PARIS 21 qui déterminent les orientations suivies. En 2000 et 2001, PARIS 21 organisera une série d'ateliers régionaux pour renforcer la sensibilisation et explorer les possibilités de coopération régionale. Ces ateliers seront suivis de mesures de renforcement des capacités à l'échelle nationale et régionale, réunissant utilisateurs et producteurs de statistiques ainsi que la société civile dans le cadre des politiques décidées.
- 8. La priorité consistera tout d'abord, conformément à la politique en vigueur, à aider les pays à tirer parti de l'information existante, lors de l'élaboration des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté tout en jetant les bases d'un renforcement durable des capacités statistiques pour aider à appliquer ces cadres. Les pays concernés sont les pays pauvres très endettés et autres pays à faible revenu, ainsi que les pays pilotant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre de développement global de la Banque mondiale.

# Comment les pays peuvent-ils participer?

9. Les gouvernements désireux d'avoir un avis et une aide en matière de développement durable des capacités statistiques peuvent faire appel à PARIS 21 de plusieurs manières, notamment en s'adressant aux représentants du système des Nations Unies, de la Banque mondiale ou du FMI, basés dans les pays concernés, ou du secrétariat.

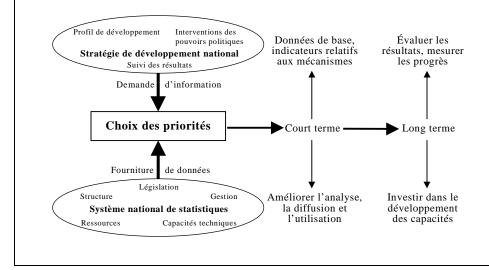
# **Principes de PARIS 21**

- 10. PARIS 21 constitue un exemple concret des principes de partenariat appliqués à la coopération pour le développement. Ces principes mettent en avant le fait que la contribution la plus importante au développement est celle des peuples et gouvernements des pays concernés. Ils soulignent l'importance qu'il y a à donner un rôle de premier plan aux pays, à conclure des engagements concertés et durables aux niveaux local et international et à mieux coordonner la coopération technique.
- 11. PARIS 21 applique les principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques (E/CN.3/1999/19, annexe) adoptés par la Commission de statistique de l'ONU en mars 1999. Ces principes montrent l'importance qu'il faut accorder à la planification, à l'analyse en profondeur des besoins et de l'offre d'information, à la prise en compte des besoins des utilisateurs et à la consolidation des systèmes existants (voir encadré).
- 12. Comme l'a fait observer Keith Muhakanizi, Directeur des affaires économiques (Ouganda), en 1999, « les statistiques sont les yeux des responsables politiques ».

# Fixer des priorités à court et long termes pour l'offre et la demande des données nécessaires à l'élaboration de stratégies nationales de développement

L'élaboration de stratégies nationales de développement entraîne une demande pour trois types essentiels de données : choix des points de référence; sélection des interventions des pouvoirs publics ayant une incidence importante et durable; suivi des résultats. Le système national de statistiques, dans sa définition la plus large, fournit les données. Ses principales composantes comprennent : la structure globale; le cadre législatif; les mécanismes de gestion et de coordination; les ressources mobilisées; le savoir-faire et les compétences techniques de son personnel (voir figure).

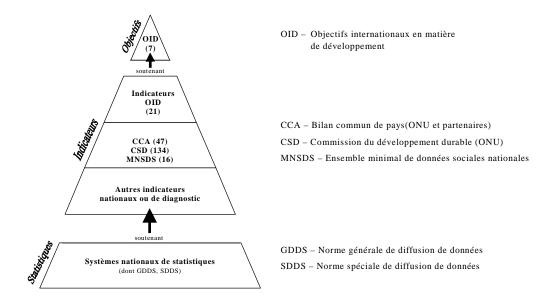
À court terme, le but est de produire les indicateurs prioritaires nécessaires à l'élaboration de stratégies nationales de développement et d'améliorer la diffusion, l'analyse et l'utilisation des données existantes. À plus long terme, l'objectif est d'oeuvrer à une meilleure compréhension de l'effet des interventions, ce qui suppose un investissement dans le renforcement des capacités.



### PARIS 21 dans son contexte

13. PARIS 21 a été lancé lors d'une réunion de statisticiens et de responsables de haut niveau représentant aussi bien des pays que des organisations, qui s'est tenue à Paris en novembre 1999. Cette réunion a été organisée à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies, de l'OCDE, de la Banque mondiale, du FMI et de la Commission européenne en réponse à une résolution du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies sur les indicateurs et le renforcement des capacités statistiques. La réunion était coprésidée par les présidents de la Commission de statistique de l'ONU et du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Clare Short, Secrétaire d'État britannique chargé du développement international, a prononcé le discours liminaire.

- 14. La résolution du Conseil économique et social s'inscrivait dans le cadre du suivi coordonné des conférences mondiales des années 90 décidé par l'ONU. Ces conférences ont abouti à nombre d'objectifs de développement quantifiés pour la période allant jusqu'en 2015. Il en a résulté une explosion de la demande en indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis.
- 15. Pour de nombreux pays, cette explosion de la demande a mis en lumière l'absence de données comparables et globales disponibles en temps opportun, lacune que PARIS 21 vise à pallier. Si PARIS 21 porte sur toutes les statistiques nécessaires à un pays pour fixer des buts en matière de développement économique et social et suivre les progrès accomplis, la sélection de quelques objectifs arrêtés lors des conférences des Nations Unies en vue d'un contrôle régulier a mis en évidence les graves lacunes existant dans le domaine des statistiques et conduit à l'initiative PARIS 21.
- 16. Les sept objectifs de développement international sélectionnés sont les suivants : d'ici à 2015, diviser par deux le pourcentage de personnes vivant dans une pauvreté extrême, permettre un accès universel à l'enseignement primaire et aux services de santé en matière de procréation, réduire des deux tiers la mortalité infantile et juvénile, et de 75 % la mortalité liée à la maternité; et, d'ici à 2005, parvenir à l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et mettre en oeuvre des stratégies nationales de développement durable. Vingt et un indicateurs ont été retenus pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.
- 17. PARIS 21 constitue la pièce maîtresse des mesures prises pour disposer de statistiques fiables en vue de contrôler ces objectifs ainsi que d'autres listes d'indicateurs complémentaires tels que les bilans communs de pays et l'ensemble minimal des données sociales nationales de l'ONU.
- 18. Le point essentiel est que les capacités statistiques permettent non seulement de contrôler les progrès réalisés mais aident aussi à la réalisation des objectifs fixés. L'identification des besoins et une connaissance globale des ressources et contraintes sont des éléments de la plus haute importance pour un gouvernement désireux d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques appropriées de lutte contre la pauvreté. En l'absence de statistiques fiables disponibles en temps opportun, les responsables n'ont pas la visibilité nécessaire et leurs décisions s'en trouvent altérées.
- 19. La pyramide ci-après illustre la dépendance des objectifs de développement internationale et des jeux d'indicateurs à l'égard des systèmes statistiques nationaux et régionaux, soutenus par les dispositifs et normes existants.



# Composition

20. PARIS 21 compte parmi ses membres des représentants de gouvernements, d'organisations régionales et internationales, d'organismes professionnels et d'établissements universitaires. En novembre 2000, on recensait près de 400 membres de plus d'une centaine de pays représentant 196 entités. Plus des deux tiers des membres qui représentent un pays appartiennent au monde en développement. L'adhésion est ouverte à tous ceux qui, ayant une expérience pratique, souhaitent collaborer pour améliorer la formulation de politiques d'après des statistiques fiables et pertinentes.

# Mode de participation

- 21. PARIS 21 s'est doté des groupes de travail suivants, qui opèrent essentiellement par échange de courriers électroniques. Les membres sont invités à participer aux groupes de travail en fonction de la contribution qu'ils peuvent y apporter :
- a) Produits de sensibilisation : action en faveur d'une meilleure information;
- b) Échanges d'information : projets et manifestations visant à renforcer les capacités en matière de statistiques;
  - c) Stratégies ordonnées d'informations : procédés et expériences;
- d) Indicateurs : suivi de l'évolution de la pauvreté et des capacités statistiques;
  - e) Méthodologies et technologies : nouvelles méthodes et coûts;
  - f) Recensement: financement et gestion des recensements.

# Secrétariat de PARIS 21

- 22. PARIS 21 est doté d'un petit secrétariat basé à Paris, dans les locaux de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE. Les travaux du Consortium sont coordonnés par un comité directeur composé de représentants de pays en développement et en transition de chaque région du monde, de donateurs bilatéraux ainsi que de représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'OCDE, de la Banque mondiale, du FMI et de la Commission européenne.
- 23. L'adresse du site Web de PARIS 21 est la suivante : <www.paris21.org>. Le secrétariat peut être contacté à l'adresse : <contact@paris21.org> ou : Bureau 1642, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France. Tél : +33 1 45 24 90 51; télécopie : +33 1 44 30 61 46.